

Conseil municipal du 02 Avril 2019

Convocation le 26 Mars 2019

Présents: MM Thierry DUMOULIN, Jocelyn FIAT, Jérôme LABRETTE, Nicolas LAMBERT, Marc LYKO, André MEGE, Mmes Corinne LAGUT, Evelyne ROIBET, Christelle SENOCQ, Bernadette MONNET, Agnès RONCAGLIONE

Absents : Christian LETOVANEC, Christine PAPON, Julie PEYRARD,
Nicolas LAMBERT a été désigné secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 05 Mars 2019

Urbanisme:

PC accepté pour une maison individuelle Les Fayolles

Voirie :

Demande de subvention au titre des fonds de concours, de la Communauté d'Agglomération Valence Romans :

Monsieur le Maire expose qu'il reste sur les fonds de concours alloués un montant d'environ 5004 € non utilisé. Il propose d'affecter ce reste de fond de concours aux travaux d'investissement de voirie 2019 sur le Chemin Le Haut des Fayolles et sur la modification du fossé Route du Bourg.

Il propose le devis de l'entreprise TP réalisation pour ces travaux pour un montant de 10 037.20 € HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses d'investissement € HT		Recettes attendues		
			€	%
- Chemin Le Haut des Fayolles	2 852.00	Fonds de concours Agglo	5 004.00	49.86
- Fossé Route du Bourg	7 185.20	Autofinancement communal	5 033.20	50.14
Coût total :	10 037.20		10 037.20	100.00

Considérant que les opérations seront faites au 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :12 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions

- Sollicite un fond de concours pour un montant de 5 004.00 € auprès de la Communauté d'Agglomération Valence Romans.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir ledit fond de concours.

Produit des amendes de police 2019

Le Maire expose au conseil municipal qu'une somme est chaque année attribuée à plusieurs commune par le Conseil Départemental au titre des amendes de police. Cette année Geysans peut en bénéficier si des achats ou aménagements nécessaires à la sécurité routière sont effectués. Il propose un aménagement de plusieurs aires de croisement sur La Route de la Druivette qui n'est pas assez large. Monsieur Le Maire propose le devis suivant de l'entreprise TERPEND pour plusieurs postes : aménagement sécuritaire, création fossés pour un montant total de 3 925.00 € HT. L'aménagement sécuritaire sera effectué pour un montant de 2 655.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :12 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions

- Valide la totalité des travaux cités précédemment pour un montant total de 3 925.00 € HT à effectuer par l'entreprise TERPEND
- Demande au Conseil Départemental de la Drôme d'affecter l'aide au titre du produit des amendes de police 2019 aux travaux d'aménagement sécuritaire à effectuer pour un montant de 2 655.00 € HT.

PLU :

Différentes réunions (11 mars, 28 Mars) ont permis de travailler sur le zonage, les OAP, les emplacements réservés et le règlement du PLU.

Le 27 Mars dépôt sur la plateforme de la DREAL de la demande d'examen du cas par cas. Une réponse doit être rendue dans les deux mois qui suivent sur la nécessité ou non de faire une évaluation environnementale.

Prochaine réunion de la commission le 11 Avril.

Délibérations prévoyance et/ou santé, ACFI par le CDG

Contrat groupe risque PREVOYANCE et/ou SANTE : 01/01/2020 - 31/12/2025

Le Maire, informe le Conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Le Centre de Gestion de la Drôme se propose de réaliser cette mise en concurrence afin d'aboutir à la conclusion de contrats d'assurances pour le risque Prévoyance et pour le risque Santé, à l'échelle du département et propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :12 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions

- Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance et/ou Santé que le Centre de Gestion de la Drôme va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1er janvier 2020.

Conventionnement avec le cdg26 pour la mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (ACFI)

En vertu des dispositions contenues à l'article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les communes et les établissements publics doivent désigner un Agent Chargé d'assurer une fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (ACFI).

Ils ont la possibilité de satisfaire à cette obligation en passant convention avec le Centre de Gestion qui assure ce type de mission depuis plusieurs années.

L'Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection aura notamment pour rôle de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Cette mission est financée à l'intervention, un coup journée a été déterminé, à 294 € par jour pour une collectivité affilié au centre de gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- autorise le Maire à faire appel au centre de gestion de la Drôme pour assurer la mission d'inspection.
- autorise le Maire à signer et exécuter la convention y afférente.

Vote des taux des taxes :

Monsieur le Maire rappelle le taux des taxes en vigueur sur la commune:

- Taux de la taxe d'habitation 12.23 %
- Taux de la taxe foncière bâti 12.80 %
- Taux de la taxe foncière non bâti 53.57 %

Il propose de ne pas modifier ces taux d'imposition

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Par 12 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstentions,

Décide ainsi de ne pas modifier ces taux d'imposition des taxes

Budgets primitifs 2019 :

Budget Communal :

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 102 749.84 € ; la section d'investissement s'équilibre à 248 400.88 € avec pour principaux programmes : voirie, réfection de la petite salle de la salle polyvalente, PLU,

Budget Chaufferie :

La section de fonctionnement s'équilibre à 33 915.20 € ; la section d'investissement s'équilibre à 15 669.01 €.

Divers :

- Ecole : demande de participation de la commune pour une classe découverte de l'anglais d'une semaine au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2019-2020 pour les CE1/CE2
- Aucun avis n'a encore été donné par les services des bâtiments de France sur l'implantation de l'antenne relais
- Présentation par Le Président : M. Ruaud de l'association : « Geyssans citoyens »

Evénements du mois : (Mars)

- 11 Réunion Cantonale :
 - présentation de « l'offre de santé » du Département
 - compte rendu sur les routes départementales (Travaux effectués sur RD 517)
 - problème de sécurité sur la RD 52 aux Fayolle, les services de la sécurité routière vont venir sur place
 - partage de l'enveloppe financière aides aux communes : pour Geyssans deux dossiers : les dégâts d'orage de 2018 et la réfection de la petite salle de la salle polyvalente
- 19 Commission communale des Impôts Directs : validation des PC et DP
- 19 Commémoration de la guerre d'Algérie
- 20 Bureau de l'agglomération : préparation des budgets
- 02 PLU de Peyrins 3^{ème} réunion PPA

Fin du conseil : 22h30

Prochain conseil municipal le Mardi 07 mai à 20h30